



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2010-103-8.20

Modifiant le règlement no 2010-103 établissant le traitement des élus

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton le 19 janvier 2021 à 19h30 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la municipalité;

Au cours de cette séance, le Conseil procédera à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement no 2010-103 établissant le traitement des élus qui se résume comme suit :

L'objet du règlement vise à :

- Ajouter un comité à la liste des comités donnant droit à une rémunération additionnelle de 24.51 \$ par présence;
- Ajouter deux comités à la liste des comités donnant droit à une rémunération additionnelle de 250 \$ versée annuellement à tout membre du conseil qui exerce les fonctions de président (e);

Son application aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Donné à Compton, ce 17^{ième} jour du mois de décembre 2020.

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier